

Nombre de conseillers :

En exercice : **46**
Présents : 36
Votants : 10
(36+10 pouvoirs)

Date convocation :
29-09-2015

Date d'affichage :
29-09-2015

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du QUINZE OCTOBRE 2015
Article L 2121-17 DU CGCT**

L'an deux mille quinze, le quinze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à l'Espace Culturel Victor Prudhomme, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Francis BOURCIER, 1er Vice-président assurant la suppléance.

Étaient présents, les titulaires : Anne THIBAUT, Bruno MOULIE, Hugues MONCEL, Danièle LANGLOIS, Jean-Marie LOUARN, Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON, Maryse MARLIN, Christiane RAFFIN, Marie-Claude SOUQUE, Pascale PINGUET, Florence GUIGNON,, Gérard MOUSSET, Pascal THOISON, Pascal POMMIER, Mylène SABOURIN, Bruno BASCHET, Vincent COMBE, , Philippe BEAUHAIRE, Yves BOYER, Jean-Pierre GUYON, Maurice GARLAND, Nicole BLOUZAT, Gilles ROQUES, Patrick CHAUSSY, Nicole FROT, Gérard GENEVIEVE, Bernard GUINET, Ghislaine THORREAU,, Pierre BABUT, Francis BOURCIER ,Françoise RETIF, Véronique FONTANA, Patrick BOUSSER, Christophe PONSOT, Francis PLE.

Étaient absentes avec pouvoirs : Jean-Pierre BESLE (pouvoir à Anne THIBAUT), Cécile RINGENBACH (pouvoir à Bruno MOULIE), Guy BONNIOT (pouvoir à Marie-Claude SOUQUE), Daniel CARROUE (pouvoir à Florence GUIGNON), Gérard HOUY (pouvoir à Vincent COMBE), Bernard PETIT (pouvoir à Philippe BEAUHAIRE), Claude HURTAULT (pouvoir à Francis BOURCIER), Christiane GRIERE (pouvoir à Yves BOYER), Christine LEDUC (pouvoir à Gérard GENEVIEVE), Annie VILLEFLOSE (pouvoir à Pierre BABUT).

Étaient aussi présentes : Marinette MESSIAS, Anne-Sophie PERON, agents de la Communauté de Communes.

Secrétaire de séance : Pierre BABUT

-
1. **Installation d'un délégué communautaire**
 2. **Election du Président**
 3. **Détermination du nombre de vice-présidents et éventuellement des autres membres du Bureau communautaire**
 4. **Election des vice-présidents et éventuellement des autres membres du Bureau Communautaire**
-

0. Accueil par le Premier vice-président

Francis BOURCIER, Premier Vice-président, accueille les conseillers communautaires et ouvre la séance à 19h05mn.

Francis BOURCIER évoque la nomination de Jean-Jacques HYEST comme membre du Conseil Constitutionnel.

Dès l'annonce de sa nomination, Jean-Jacques HYEST a démissionné de son mandat de Maire de La Madeleine sur Loing. De ce fait, il a perdu sa qualité de conseiller communautaire et n'est donc plus le Président de la Communauté.

Nous devons donc aujourd'hui élire le successeur de Jean-Jacques HYEST, ainsi que les vice-présidents et les autres membres du bureau.

Conformément aux statuts de la Communauté et à la loi, en cas de vacance de la présidence, le premier vice-président doit assurer la suppléance de la présidence, jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

Le Premier Vice-président a convoqué les Conseillers communautaires afin que, conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Doyen ou la Doyenne de l'Assemblée puisse procéder à l'installation du nouveau Conseil communautaire et à l'élection du Président ou de la Présidente.

Francis BOURCIER assure la présidence de la séance, en tant que Doyen de l'assemblée.

Celui-ci rappelle aux conseillers que la Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de **conseillers communautaires représentant chaque Commune-membre**.

Francis BOURCIER propose ensuite de procéder à l'élection du Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.2122-1 à L.2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Monsieur Pierre BABUT est désigné en qualité de secrétaire de séance. Madame Véronique FONTANA et Monsieur GUYON Jean-Pierre sont désignés en qualité d'assesseurs au vu des conditions d'âge.

Francis BOURCIER rappelle que les attributions du Président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la communauté de communes (article L5211-9 du CGCT). Il est le chef des services de l'EPCI et représente celui-ci dans les actes de la vie civile et devant la Justice.

Le Président est élu par le Conseil communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue du conseil de la Communauté. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Messieurs Gérard GENEVIEVE et Francis BOURCIER se portent candidats pour l'élection du Président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Un bulletin vierge est distribué à l'Assemblée. Le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur Gérard GENEVIEVE est élu président de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 23 voix contre 19 pour Francis BOURCIER. Le Doyen le déclare installé immédiatement dans ses fonctions.

Monsieur Gérard GENEVIEVE prend la présidence de la séance. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée lors de cette élection. Et indique ne pas vouloir remplacer M. Jean-Jacques HYEST mais lui succéder.

Une suspension de séance de 10 minutes a été demandé au Président afin de vérifier les éléments sur les suffrages exprimés. Le Président accepte et informe les conseillers communautaires de cette suspension.

Les informations ayant été vérifiées, l'élection du Président est bien validée.

Le Président reprend la séance à 20h10 minutes ;

3. Détermination du nombre de vice-présidents et éventuellement des autres membres du Bureau communautaire

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Néanmoins, si l'application de la règle définie ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

L'organe délibérant de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing est composé de 46 conseillers communautaires. Le nombre de vice-présidents ne peut donc être supérieur à dix (quatorze en cas de majoration).

4. Election des vice-présidents et éventuellement des autres membres du Bureau Communautaire

Le Président rappelle que l'élection des membres du Bureau se fait selon les mêmes règles que celles qui régissent l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités territoriales : les membres du Bureau communautaire doivent donc être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Election du 1^{er} vice-président

Messieurs Francis BOURCIER et LOUARN Jean-Marie se portent candidat pour l'élection du premier vice-président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

46 votants : M. Francis BOURCIER est élu au poste de 1^{er} vice-président de la Communauté de Commune Gâtinais-Val de Loing par 32 voix contre 4 pour M. LOUARN Jean-Marie et 10 bulletins blancs. Le Président le déclare installé immédiatement dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice-président

Madame Rose-Marie LIONNET se porte candidate pour l'élection du deuxième vice-président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

46 votants : Madame Rose-Marie LIONNET est élue vice-présidente de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing par 30 voix, 2 voix pour Mme Anne THIBAUT, 2 voix pour M. Hugues MONCEL, 1 voix pour M. LOUARN Jean-Marie et 10 bulletins blancs et un bulletin nul. Le Président la déclare installée immédiatement dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} Vice-président

Le Président indique avoir reçu de M. Bruno BASCHET sa candidature écrite comme Vice-président. Messieurs Bruno BASCHET et Pascal POMMIER se portent candidats pour l'élection du troisième vice-président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

46 votants : Monsieur Bruno BASCHET est élu vice-président de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing par 31 voix contre 13 voix pour M. Pascal POMMIER et 2 bulletins blancs. Le Président le déclare installé immédiatement dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} Vice-président

Madame Pascale PINGUET se porte candidate pour l'élection du quatrième vice-président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

46 votants : Madame Pascale PINGUET est élue vice-présidente de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing par 38 voix, 1 voix pour Mme Danièle LANGLOIS, 1 voix pour M. Hugues MONCEL et 6 bulletins blancs. Le Président la déclare installée immédiatement dans ses fonctions.

Election des autres membres du Bureau

Le Président indique avoir reçu de Mme Claude HURTAULT sa candidature écrite comme autre membre du Bureau.

Neuf candidats sont dénombrés. Les candidats sont les suivants :

BLOUZAT Nicole
BOYER Yves
CHAUSSY Patrick
HURTAULT Claude

MONCEL Hugues
MOUSSET Gérard
PLE Francis
POMMIER Pascal
THIBAUT Anne

Résultats des votes :

BLOUZAT Nicole	35 voix
BOYER Yves	27 voix
CHAUSSEY Patrick	45 voix
HURTAULT Claude	18 voix
MONCEL Hugues	30 voix
MOUSSET Gérard	43 voix
PLE Francis	35 voix
POMMIER Pascal	18 voix
THIBAUT Anne	37 voix

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

VU la délibération n° 2015-10-15_31 portant à quatre le nombre de vice-présidents et à sept le nombre d'autres membres siégeant au sein du Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que le ou les vice-présidents (et éventuellement les autres membres du bureau) sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu) ;

VU le résultat des élections des vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} DECLARE élus et installés dans leurs fonctions les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, comme suit

	NOM	Prénom
Président	GENEVIEVE	Gérard
1 ^{er} vice-président	BOURCIER	Francis
2 ^{ème} vice-président	LIONNET	Rose-Marie
3 ^{ème} vice-président	BASCHET	Bruno
4 ^{ème} vice-président	PINGUET	Pascale
1 ^{er} autre membre	BLOUZAT	Nicole
2 ^{ème} autre membre	BOYER	Yves
3 ^{ème} autre membre	CHAUSSEY	Patrick
4 ^{ème} autre membre	MONCEL	Hugues

5 ^{ème} autre membre	MOUSSET	Gérard
6 ^{ème} autre membre	PLE	Francis
7 ^{ème} autre membre	THIBAUT	Anne

Le Président remercie les conseillers communautaires pour leur présence et les invite à partager un moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de séance

Pierre BABUT

Le Président

Gérard GENEVIEVE

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 29 octobre 2015,

Le Président

Gérard GENEVIEVE

